



22 rue Cyrano
69003 Lyon
collectif.pleinlavue@gmail.com

Mairie de Lyon
BP 1065
69205 Lyon Cedex 01

Lyon, le 23 avril 2019

Monsieur le Maire de Lyon,

Monsieur l'adjoint à la Mémoire, au Patrimoine et aux Anciens Combattants,

Monsieur l'adjoint à la Culture et au Patrimoine

Veillez trouver [jointe](#) au présent courrier une demande faite auprès du Conservateur des Monuments Historiques de retrait de l'autorisation de bache publicitaire accordée sur la façade de l'immeuble situé place Bellecour accueillant le Veilleur de Pierre.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, cette bache n'aurait pas dû être autorisée compte-tenu de l'incompatibilité entre son contenu et son graphisme d'un côté et le caractère historique du monument et son environnement de l'autre (Art R.621-90 du code du patrimoine).

A quelques jours des commémorations relatives à la fin de la seconde guerre mondiale, le respect de notre mémoire et l'image même de notre ville est affectée par cette bache. Qui peut, en effet, bénéficier de l'image d'un énorme hamburger rempli de bacon au-dessus d'un lieu de massacre commandité par le « boucher de Lyon » Klaus Barbie ? Nous ne sommes pas surpris que les annonceurs publicitaires n'aient aucune conscience des enjeux liés aux lieux de mémoire, mais il n'est pas possible que nos autorités soient aveugles au symbole contradictoire et déshonorant de la situation.

Bien que cette décision d'autorisation relève de l'autorité administrative chargée des monuments historiques, la Mairie de Lyon qui agit au quotidien pour la protection de notre cadre de vie, de l'image de notre ville, de notre patrimoine et de notre mémoire ne peut rester sans agir face à cette situation.

Nous vous appelons à mettre tout votre poids politique et administratif afin de parvenir au plus vite au retrait de cette bache.

Nous savons par ailleurs que M. le Maire n'est pas insensible à la défiguration de notre ville par ces grands dispositifs publicitaires. Il rappelait à juste titre en novembre dernier le caractère hideux des publicités sur les toitures du quai du Rhône. Que dire de cette publicité sur la place Bellecour...

Pour le collectif Plein La Vue, ce cas de nuisance visuelle à grande échelle et de dégradation d'un lieu de mémoire est symptomatique des méfaits et incohérences des contenus publicitaires dans notre espace public. Ces contenus souvent accueillis par des « mobiliers urbains d'information » sont le plus souvent en contradiction avec les politiques publiques qui devraient être mieux promues par ces mêmes dispositifs. On se souvient encore récemment des publicités « liberté, égalité, beau fessier »

diffusées dans nos rues en mars dernier en même temps que la promotion des activités pour la journée internationale des droits des femmes. On peut citer bien d'autres problèmes comme les appels quotidiens à la malbouffe dans nos rues, les appels à acheter des SUV toujours plus imposants (en contradiction totale avec la nécessité de ralentir le dérèglement climatique),... Les collectivités doivent agir sur le contenu mais aussi et surtout à la source, en rendant rare les possibilités d'afficher des publicités.

Comptant sur votre détermination à protéger l'image de notre ville et notre mémoire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, l'expression de nos sentiments distingués.

Benjamin Badouard

Président de Plein La Vue

